

LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE DES
PAYS DE LA LOIRE

SERVICE SPORTIF



BORDEREAU RELATIF aux EPREUVES 2017

L.M.R. des PAYS de la LOIRE - 08 Bordereau N° 9188 du 13/07/2017

EPREUVE		CLUB		Règlement Particulier	Rapport Clôture
Date	N°	Code	Nom		
30/07/2017	611	3381	MC LES PIRATES	X	

VISA LIGUE :



N° d'épreuve FFM	611	Organisateur
Moto-Club	Les Pirates	
N° d'affiliation	c3381	
Date	30 juillet 2017	
Lieu	St Martin des Noyers	
Organisateur technique	Moto Club les Pirates	
Adresse	Lieu dit l'Hommelet	
E-mail	nicolaslechaigne562@gmail.com	
Téléphone	0632048430	



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

- Directeur de course **Loïc Chevalereau** Licence : **286375** 2855375
- Président du Jury ou Arbitre* **Jean-claude Gentil** Licence : **011345**
- Membre du Jury **Joel Gilbert** Licence : **11487**
- Membre du Jury **Gulbaud David** Licence : **299296**
- Commissaire technique responsable **Laurent Gauvrit** Licence : **226289**
- Responsable du chronométrage **Marc Pavis** Licence : **266083**

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
MX2	13		125 au 250 4t	16 euros
Open Mx1	15		250 2t au 450	16 euros
espors 85cc	9	16	85cc	14 euros
Minicross	7	11	50cc, 65cc	14 euros
vétéran	38		125cc au 450cc	16 euros

Engagement :

Site Internet ----- **Engage-sport**

Contact

Adresse

Téléphone ----- E-mail

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non

Tarif : **10**

Caution : **100**

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus) non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avvertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical Docteur CROCHET GUY

Nombre de secouristes 12

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche La Roche sur Yon

Temps de trajet (en min) 25

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site L'Hommelet

Adresse Lieu dit L'Hommelet

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1065m

Largeur minimum de la piste 6m

Largeur de la grille 24


Longueur de la ligne droite de départ 75m

Nombre d'OCP* 20

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	36
En manche :	30

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

 **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : 30/05/2017

E.S.M. MC "LES PIRATES"
 Moto Club
 85140 St-MARTIN des NOYERS
 Tél. : 02 51 07 88 56

Visa de la Ligue

Ligue Motocycliste Régionale des
 13 JUIL.
 Pays de la Loire
 Secrétariat

Visa de la FFM

Date : 19/07/2017

Numéro : 17/0750

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
 74 A
 Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00

HORAIRES PREVISIONNELS



REGLEMENT PARTICULIER 2016

N° d'épreuve FFM.....
Moto-Club..... Les Pirates
N° d'affiliation..... C3381
Lieu..... St Martin des Noyers

Organisateur

Date ----- Dimanche 30 juillet 2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8h00		Essais Libres + Chronos	Open	5+10
8h20		Essais Libres + Chronos	MX2 A (37pilotes)	5+10
8h40		Essais Libres + Chronos	MX2 B (37pilotes)	5+10
9h00		Essais Libres + Chronos	MX2 C (37pilotes)	5+10
9h20		Essais Libres + Chronos	MX2 D (37pilotes)	5+10
9h40		Essais Libres + Chronos	Vétérans MX3	5+10
10h00		Essais Libres + Chronos	Espoirs 85cc	5+10
10h20		Essais Libres + Chronos	Mini Cross	5+10
	10h40	Pause		
11h00		Manche I	NON QUALIF 1 (91à120)	10 min+1t
11h20		Manche I	NON QUALIF 2 (61à90)	10 min+1t
11h40		Manche I	NON QUALIF 3 (31à60)	10 min+1t
12h00		Manche I	NON QUALIF 4 (1à30)	10 min+1t
	12h15	Repas		
13h40		Manche I	Open	10 min+1t
14h00		Manche I	MX2	15 min+1t
14h30		Manche I	Espoir 85cc	12 min+1t
14H50		Manche I	MX3	15 min+1t
15h20		Manche I	Mini Cross	8 min+1t
	15h40	Entracte		
16h00		Manche 2	NON QUALIF 1(91à120)	10 min+1t
16h20		Manche 2	NON QUALIF 2 (61à90)	10 min+1t
16h40		Manche 2	NON QUALIF 3 (31à60)	10 min+1t
17h00		Manche 2	NON QUALIF 4 (1à30)	10 min+1t
17h20		Manche 2	Mini Cross	8 min+1t
	17h40	Entracte		

HORAIRES PREVISIONNELS



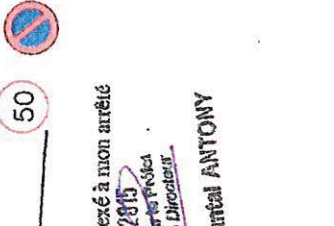
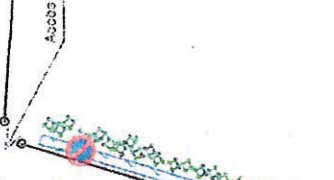
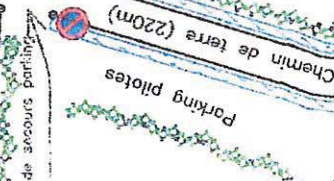
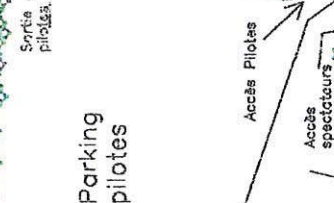
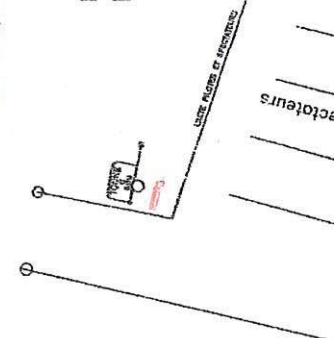
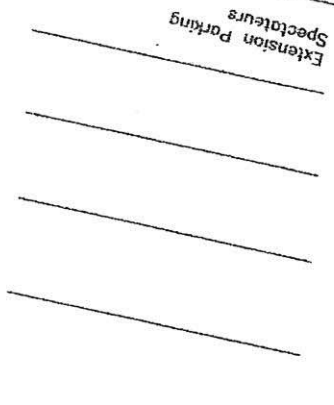
REGLEMENT PARTICULIER 2016

Date ----- Dimanche 30 juillet 2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
18h00		Manche 2	Open	15 min+1t
18h30		Manche 2	Espoir 85cc	12 min+1t
18h50		Manche 2	MX3	15 min+1t
19h20		Manche 2	MX2	15 min+1t
		Remise des Prix		

50

Sortie parking spectateurs

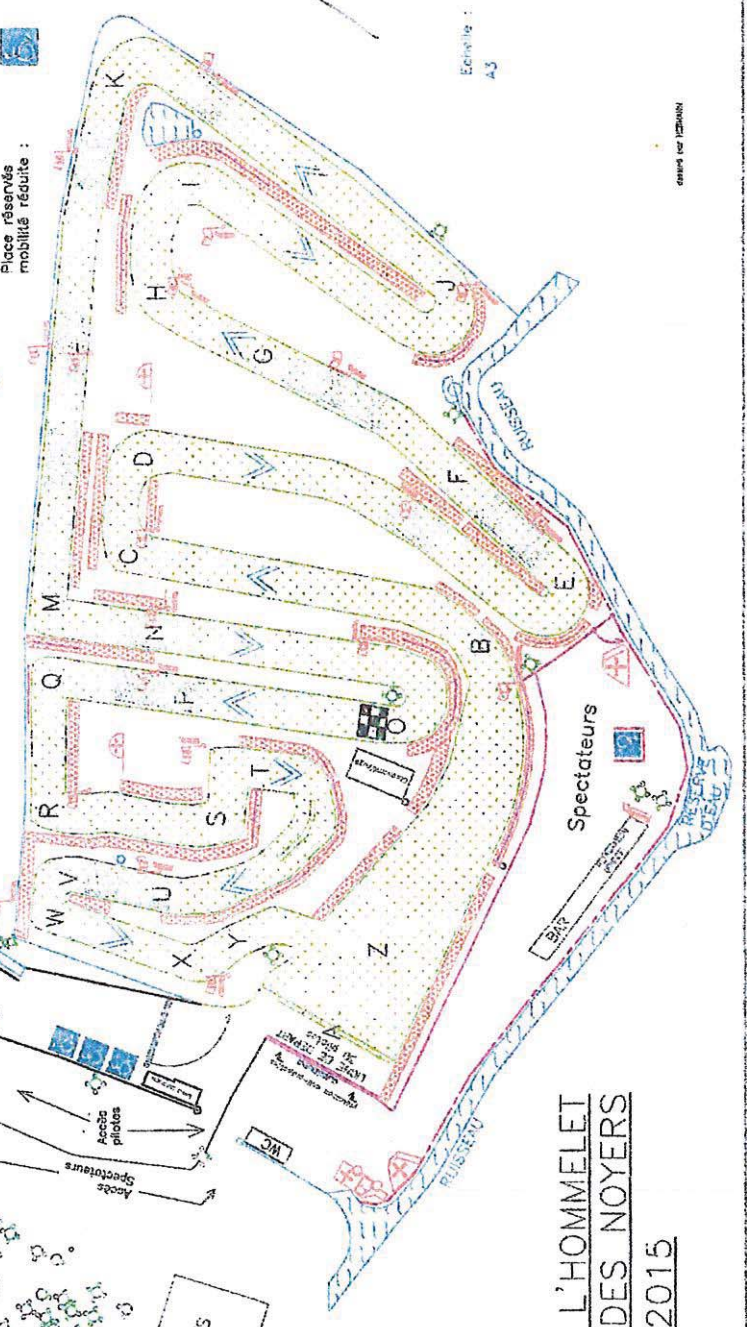


Va pour être annexé à mon arrêté
du 18 JUN 2015
pour le Pôles
Le Directeur
CHARENTA ANTONY

LEGENDE

- Protection grillage ou palette :
- Telus et bute (terre) :
- Saut :
- Arbre :
- Monté :
- Descente :
- Ambulance :
- Secours poste fixe :
- Secours mobile :
- Extincteur :
- Poste commissaire :
- Place réservés mobilité réduite :

90m d'au zone
46°41'35.98 N
1°12'27.02 O



NOTE :
Les parkings pilotes et
spectateurs ne sont pas
représentés à l'échelle.

CIRCUIT DE L'HOMMELET
ST MARTIN DES NOYERS

04/2015

Echelle : 1/4000
A3

dessiné par ICHAMON

ADHÉSION À LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHÉSION : 794204 /128

ASSURE : MOTO CLUB LES PIRATES

COMPÉTITION : MOTO CROSS

CATEGORIE : NATIONALE

LIEU : ST MARTIN DES NOYERS

N° D'AGRÉMENT : 611

DURÉE : 1 JOUR

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 30/07/2017 JUSQU'AU : 30/07/2017

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

PRIME 1 845.00 €

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- 6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- 500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

Franchise :

La partie responsabilité civile exclut les premiers 500,00 € de chaque demande d'indemnisation au titre de dommage matériel causé aux biens d'autrui

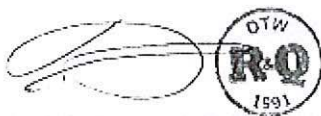
La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

* Police souscrite par la FFM au nom de

qui lui est affiliée.

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited,

Preneur d'assurance



Date 12/07/2017

[signature]

GRAS SAVOYE, courtier en assurance et en réassurance

Bât C1 – Pôle Pixel, 26 Rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France Tél 33 (0)4 72 34 90 20 – Fax : (0)4 72 34 90

Siège social : Immeuble Quai 33 – 33 Quai de Dion-Bouton – CS 70001 – 92814 Puteaux Cedex

Tél : 01 41 43 50 00 – Fax : 01 41 43 55 55 – <http://www.grassavoie.com>

Société par actions simplifiée au capital social de 1 432 600 € – 311 248 637 RCS Nanterre – N° FR 61311248637

Courtier inscrit auprès de l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>)

Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACP (Autorité de contrôle prudentiel), 61 Rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9

ANNEXE : LISTE DES OFFICIELS



N° d'épreuve FFM 611
Moto-Club moto club les pirates
N° d'affiliation c3380
Lieu st Martin des Noyers

Organisateur

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Commissaire de piste	BETEAU FRANCK	303779
Commissaire de piste	BLANCHET CLAUDE	296583
Commissaire de piste	HERBRETEAU LIONEL	183039
Commissaire de piste	BOURASSEAU PIERRE	268029
Commissaire de piste	CHABOT PATRICK	212805
Commissaire de piste	MAUGUILLET FREDERIC	298475
Commissaire de piste	GAREAU THIERRY	188028
Commissaire de piste	ARNAUD PATRICE	300650
Commissaire de piste	MONNIER GARY	151299
Commissaire de piste	BERTET PATRICE	137680
Commissaire de piste	BONNIN SERGE	298171
Commissaire de piste	PELLOQUIN DANIEL	298169
Commissaire de piste	RABILLARD GUY	298173
Commissaire de piste	RAUTURIER ALAIN	298185
Commissaire de piste	ARNAUD THOMAS	297626
Commissaire de piste	RAYNON JEAN-MICHEL	112571
Commissaire de piste	ROGER PASCAL	240421
Commissaire de piste	BORDERON DENIS	232987
Commissaire de piste	CHARRIER THIERRY	246217
Commissaire de piste	JAMIN STEPHANE	284873
Commissaire de piste	MORISSET DOMINIQUE	286514
Commissaire de piste	DUDOIGT CHRISTIAN	296156
Commissaire de piste	BOUDAUD HERVE	54081